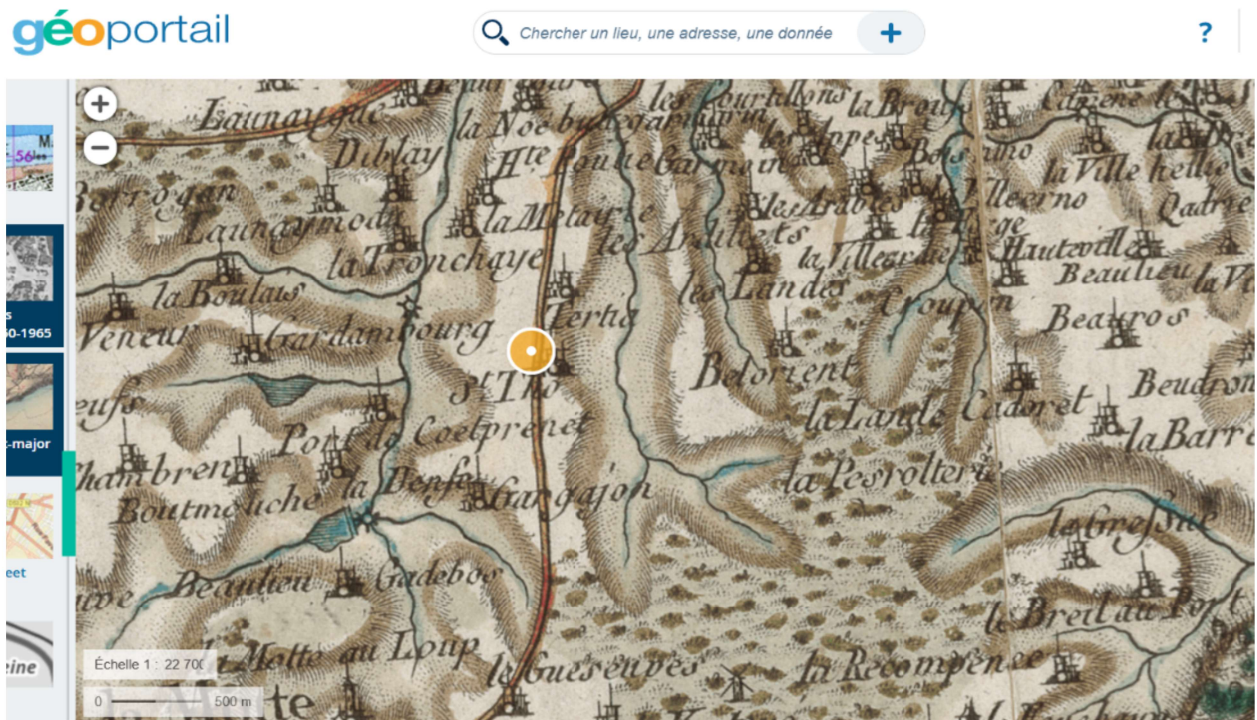


Préservation de la Vallée de Saint Théo multi centenaire

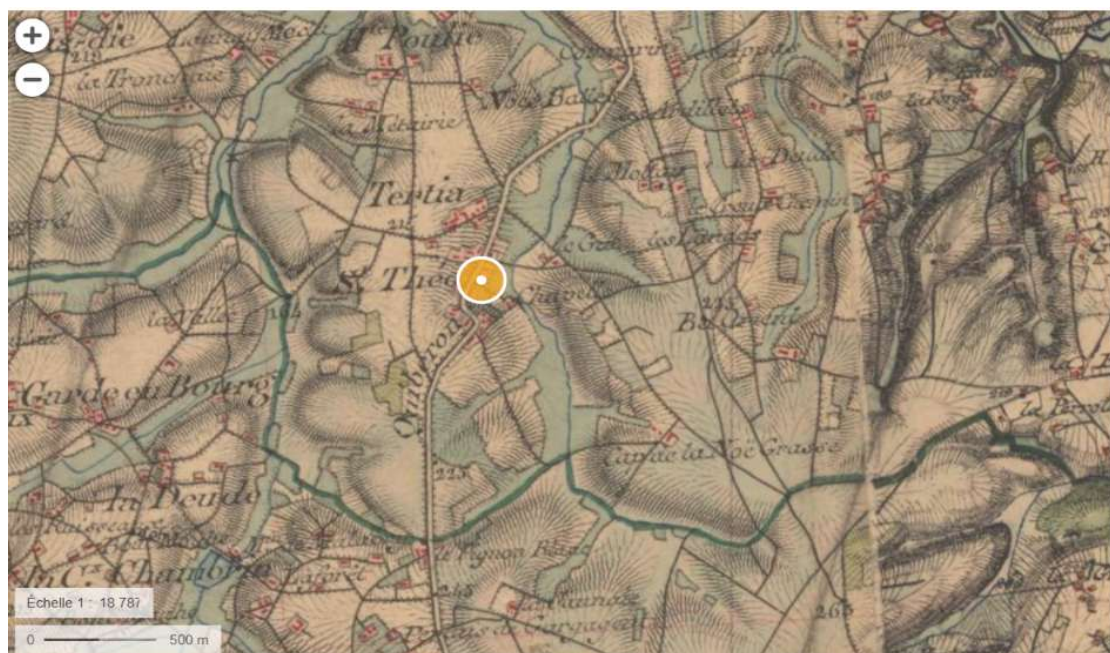
Historique de la Vallée de la Corcée

La vallée de la Corcée est présente dans le paysage local depuis plusieurs décennies. Son aspect au fil du temps et notamment celui du ruisseau de la Corcée, implanté dans la vallée de St Théo depuis des centaines d'années, ne s'est quasiment pas modifié.

On en veut pour preuve les différentes cartes à notre disposition via GEO PORTAIL qui montrent que sur une période de 200 ans, le ruisseau de la Corcée suit toujours le même vallon. Même les cartes de Cassini réalisées entre 1770 et 1815 font déjà apparaître le ruisseau dans sa forme presque actuelle.

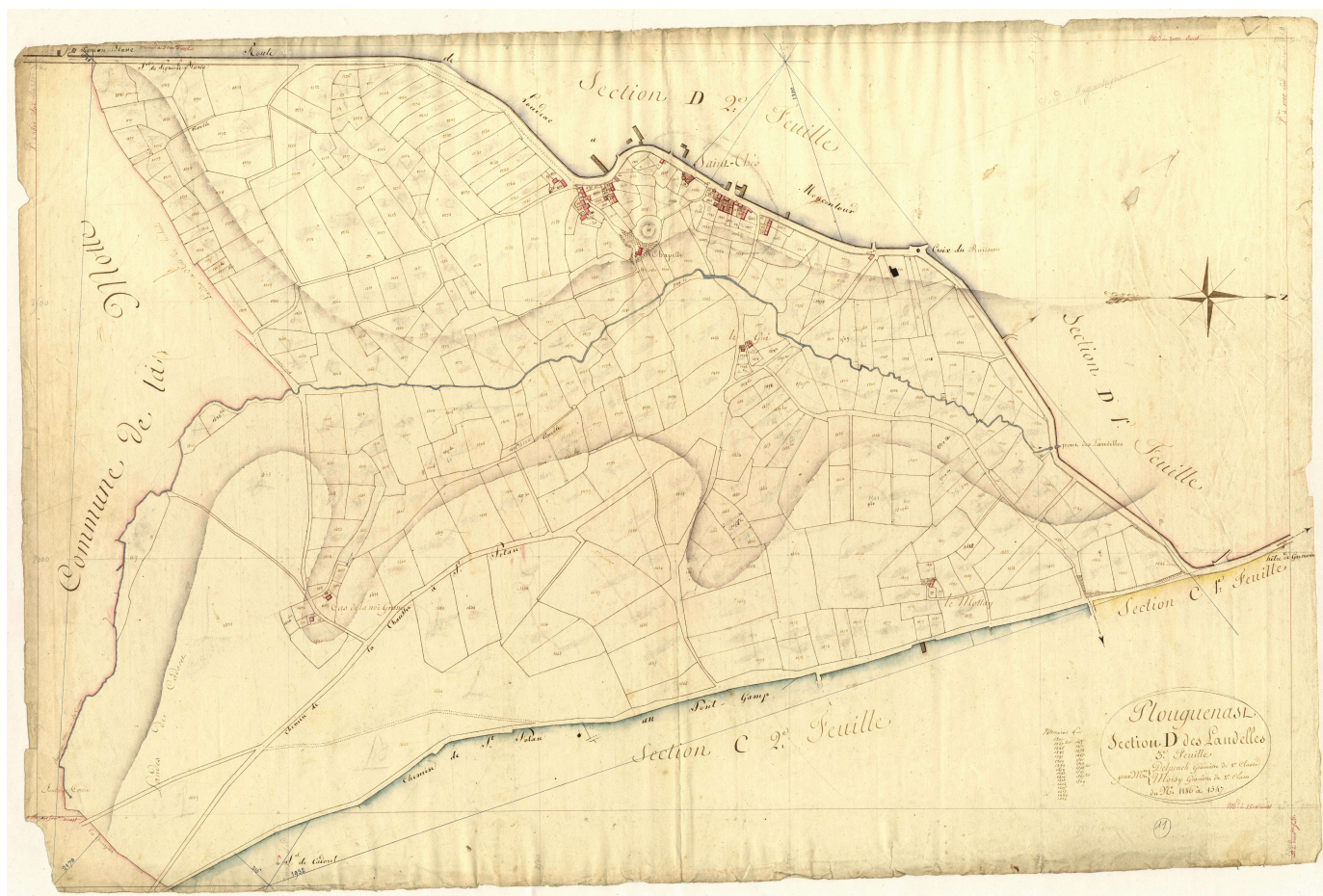


Les cartes d'état major présentes entre 1820 et 1866 le font également apparaître sous la forme actuelle. Son tracé est très peu modifié. La chapelle quant à elle créée au cours du 18ème siècle, y est aussi déjà présente

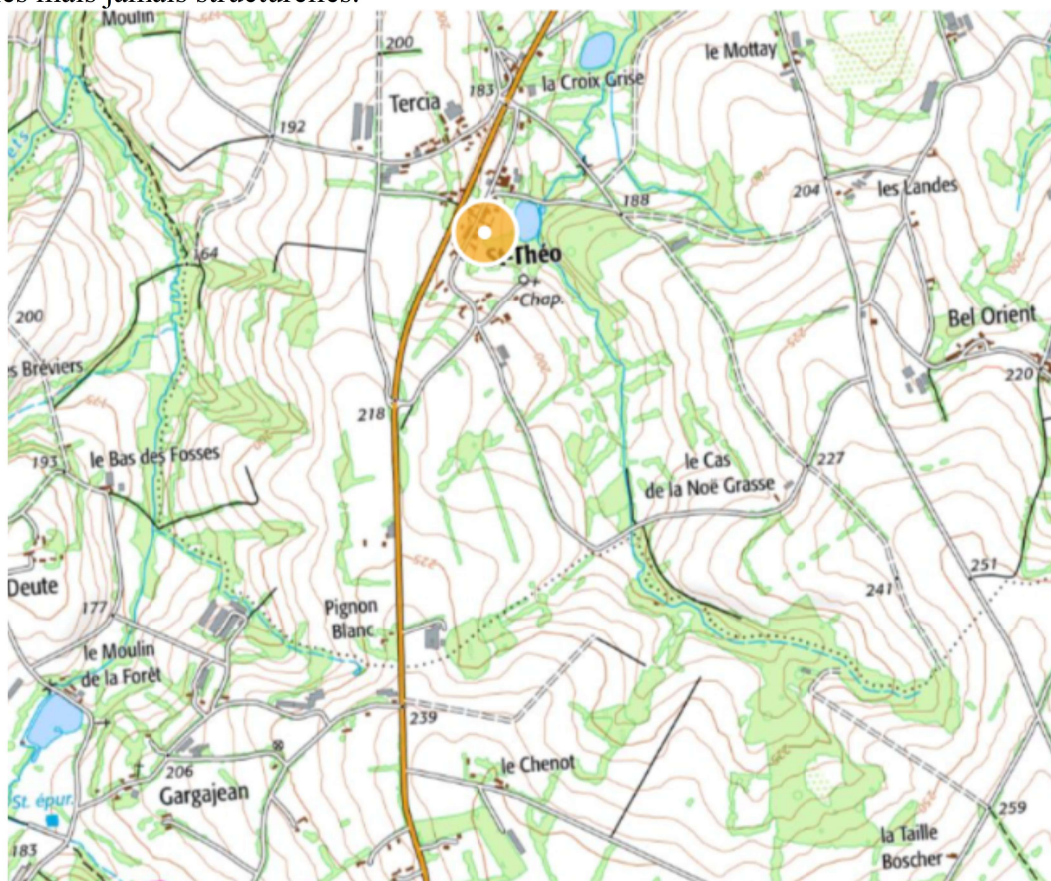


Concernant le cours d'eau de la Corcée, le cadastre Napoléonien, actif entre 1808 et 1850, qui répertorie son tracé se superpose à presque 90% avec la carte moderne actuelle. [Cadastre napoléonien de Plouguenast-Langast \(Côtes d'Armor\) — plans anciens | Archives - France Cadastre](#)





Les méandres anciens sont encore visibles sur la carte moderne (Géo Portail). Les modifications apportées sont très locales mais jamais structurelles.



Depuis 1770 , date à laquelle on peut retrouver des cartes, le ruisseau est resté identique sur son tracé central. Cela montre bien la valeur qui lui a été accordée au fil des années. Son importance était liée bien entendu à la fourniture de l'eau, déjà indispensable à l'époque où l'eau courante n'existait pas.

Il est à noter également que, dans cette vallée entre Plouguenast et La Motte ciblée par ce projet éolien, le ruisseau de la Corcée a permis au début du 20ème siècle à la commune de Plouguenast d'alimenter en eau potable la ville de Loudéac. Ce récit historique local permet de dire que l'alimentation a eu lieu sur la période de 1927 à environ 1960. A cette époque la population de Loudéac était de 6770 habitants (en 1931) et celle de Plouguenast de 3080 habitants sur la même année. Cela montre réellement l'importance de la source pour produire de l'eau pour une bonne partie des habitants de Loudéac, ville qui à l'époque représente le double de la population de la commune de Plouguenast.

Le challenge était très important puisque cela se faisait sans pompe, uniquement par gravité. Cela montre bien l'importance de la nappe phréatique existante ainsi que l'ampleur des zones humides de notre vallée de la Corcée. Une source est d'ailleurs toujours présente auprès de la Chapelle de St Théo avec un débit horaire très important.

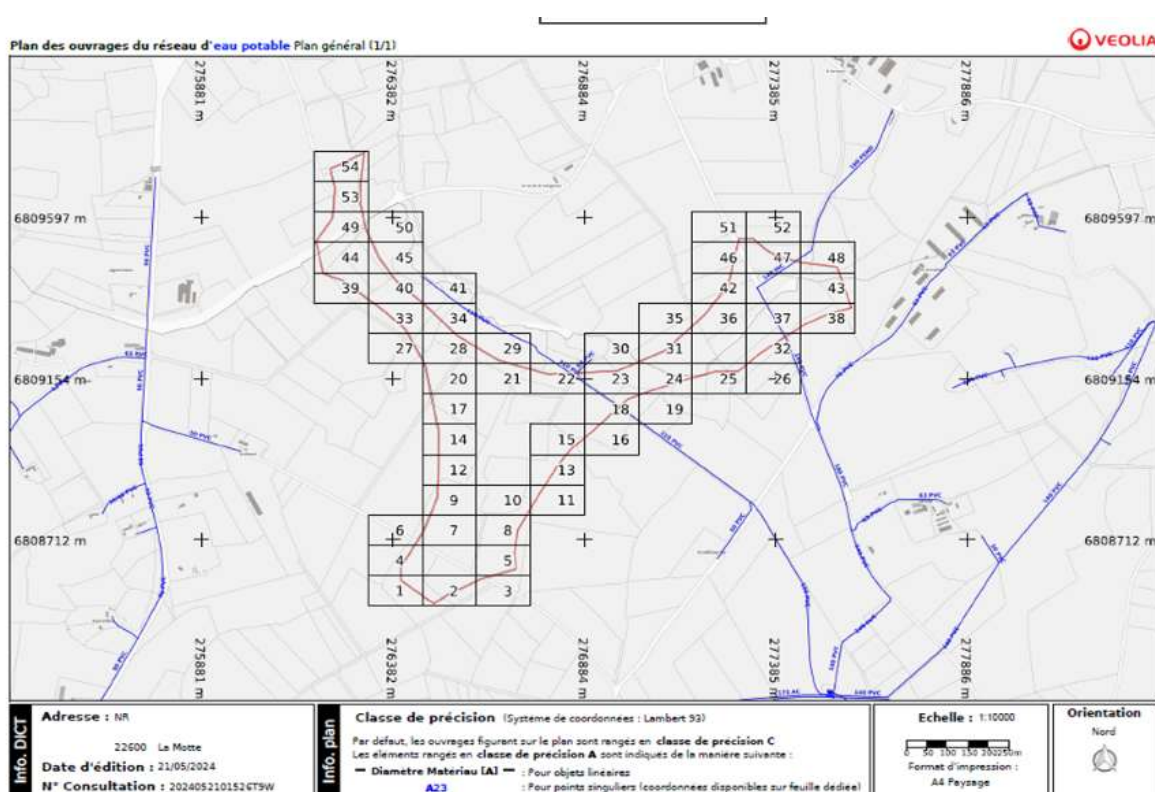
Pendant la sécheresse de 1976, les riverains de La Motte racontent encore actuellement qu'ils allaient chercher de l'eau dans le ruisseau qui n'était pas à sec contrairement à bien d'autres.

La présence de ce cours d'eau resté identique dans son tracé central à permis au fil du temps, de bien comprendre son rôle dans la fourniture de l'eau mais aussi dans la constitution d'une zone à préserver qui est maintenant classée en zone de biodiversité.

L'approche du promoteur éolien

Dans la documentation étude d'impact fournie par le porteur de projet, vous indiquez les éléments suivants :

Page 46 : Plan eau potable.



1.6.2.2. LE CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE DU SITE

À l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, quatre cours d'eau secondaires sont identifiés (Cf. Carte 22, page 119) :

- Les Ardillets situé à 1,8 kilomètres au nord-ouest de la zone d'implantation potentielle ;
- Le Larhon à 2 kilomètres au sud-ouest de la zone d'implantation potentielle ;
- Le Lié situé à 2,2 kilomètres au nord-est de la zone d'implantation potentielle ;
- Le Querrien à 2,2 kilomètres au sud-est de la zone d'implantation potentielle.

L'aire d'étude immédiate, et notamment la zone d'implantation potentielle, est traversée par le ruisseau de la Corcée, qui est un affluent des Ardillets. Ce cours d'eau traverse la zone d'implantation potentielle suivant le tracé de l'espace boisé au centre de cette dernière.



Photo 9 : Le ruisseau de la Corcée (Source : AEPE Gingko)

Au regard de la présence du ruisseau de la Corcée sur la zone d'implantation potentielle, il conviendra d'être attentif à préserver ses conditions d'écoulement. L'enjeu est fort.

ENJEUX HYDROGÉOLOGIE

L'Agence Régionale de Santé Bretagne via atlansanté.fr a été consultée et indique la présence d'un Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) en bordure est de la zone d'implantation potentielle. Les captages destinés à l'adduction en eau potable les plus proches sont situés à environ 350 mètres à l'est, au lieu-dit les Ecoupées. L'enjeu est nul.

Selon Eaufrance et le BRGM, la zone d'implantation potentielle se localise sur la masse d'eau souterraine du bassin versant de la Vilaine (Code national : FRGG015).

Pour la masse d'eau souterraine recensée sur la zone d'implantation potentielle, l'état chimique est considéré comme médiocre pour cause de dépassement des seuils réglementaires pour les nitrates. L'état quantitatif est, quant à lui, considéré comme bon. L'enjeu est fort.

ENJEUX HYDROLOGIE

La zone d'implantation potentielle s'inscrit dans le périmètre du SAGE Vilaine, au sein du SDAGE Loire-Bretagne.

Au regard de la présence d'un cours d'eau temporaire sur la zone d'implantation potentielle, il conviendra d'être attentif à préserver ses conditions d'écoulement. L'enjeu est fort.

La qualité de la masse d'eau de surface recensée est globalement bonne. L'enjeu est considéré comme modéré.

ENJEUX RISQUES NATURELS

Les risques de submersion, des mouvements de terrain et des cavités n'induisent aucun enjeu au regard de leur éloignement à la zone d'implantation potentielle. Ces enjeux sont nuls.

Le département des Côtes-d'Armor est classé 95^{ème} sur 96 en termes de densité de foudroiement sur la période 2014-2023. Le risque de foudre présente un enjeu très faible.

La zone d'implantation potentielle est répertoriée en tant que zone de sismicité 2 (faible). L'enjeu est donc faible.

La commune de La Motte est concernée par un risque d'inondation de plaine induit par la présence du Lié situé à 2,2 kilomètres au nord-est de la zone d'implantation potentielle. L'enjeu lié au risque d'inondation sur la zone d'implantation potentielle est considéré comme faible.

D'après la carte d'aléa retrait-gonflement des argiles (échelle de validité : 1/50 000), les aléas sur la zone d'implantation potentielle sont considérés comme nuls à modérés. Il y a donc un risque nul à modéré de retrait-gonflement des sols argileux sur la zone d'implantation potentielle.

Le risque de tempête est considéré comme modéré, au même titre que sur l'ensemble du territoire national.

La zone d'implantation potentielle est concernée par un risque d'inondations de cave sur sa partie nord et nord-ouest au niveau du cours d'eau temporaire. L'enjeu lié au risque de remontée de nappes est donc modéré.

D'après le DDRM des Côtes-d'Armor, la commune de La Motte est concernée par un risque de feux de forêts et de landes. Des espaces boisés et haies sont présents à proximité immédiate et dans l'emprise de la zone d'implantation potentielle. L'enjeu lié au risque de feu de forêt est donc fort.

En cas d'aménagement sur les zones concernées, le dimensionnement des fondations devra être étudié de façon que l'installation résiste à la poussée d'Archimède et aux attaques de l'eau sur le béton. Toutes les précautions nécessaires à la protection de la nappe contre le risque de pollution devront également être prises.

Conclusions

L'implantation de l'éolienne E1 est très proche du réseau d'eau actuel. Les autres éoliennes sont proches du ruisseau via les zones humides également très proches. Quid des incidences pour les riverains au fil du temps avec la transmission des ondes dans les courants d'eau ou la diffusion possible de l'électricité à terme dans les canalisations d'eau potable ?

Vous faites le constat d'un risque fort sur les écoulements du ruisseau de la Corcée, celui-ci étant présent sur la zone potentielle d'implantation des éoliennes. De plus, vous portez l'attention sur le risque de pollution de la nappe d'eau avec notamment le dimensionnement des fondations des éoliennes. Vous faites également le constat qu'il faudra être attentif aux dimensionnements des fondations afin de résister aux attaques de l'eau sur le béton.

Vous avez donc conscience de tous ces risques potentiels de pollution pour le captage d'eau qui est actuellement toujours quantitatif, même s'il n'est pas qualitatif.

La préservation de l'eau potable est déjà et deviendra de plus en plus un enjeu essentiel de notre société, afin d'être sécurisée, tant en quantité qu'en qualité. Cela suppose donc la nécessité d'améliorer, mais aussi et surtout, de conserver la qualité de l'eau et des cours d'eau afin de préserver la ressource en eau potable pour les années futures notamment sur notre commune. La protection de la biodiversité l'est tout autant car elle permet de conserver les zones protégées existantes permettant de protéger les zones humides.

Après toutes ces constatations, comment pouvez-vous poursuivre un projet qui est potentiellement dangereux pour la ressource en eau et la biodiversité de la vallée de la Corcée ?

Vous en faites le constat mais l'appât du gain prend toujours le dessus sur la conservation de notre patrimoine paysager et hydrologique. Il est pour nous plus facile de conserver un patrimoine bâti à l'instar de notre chapelle, mais nous n'avons que peu de poids devant les enjeux financiers d'un tel projet éolien.....

La société GAIA et la SEM22 feront-elles parties des contributeurs de la première génération qui détruira une partie de notre vallée ?